



**DÉLIBÉRATION N°2019-06-28-14**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 28 juin 2019**

**POINT 17 – APPROBATION DE LA REVALORISATION DES REMUNERATIONS DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS DU SECOND DEGRE ET DES CONTRACTUELS RELEVANT DE LA LOI RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES DES UNIVERSITES**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université de Nantes ;
- VU** l'avis du Comité Technique d'Etablissement du 7 mai 2019.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 26 voix pour et 1 abstention, la revalorisation des rémunérations des enseignants contractuels du second degré et des contractuels relevant de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités dont la durée des contrats successifs est supérieure ou égale à 3 ans et n'ayant pas fait l'objet de revalorisation.

À Nantes, le 28 juin 2019

Le Président de l'Université de  
Nantes

Olivier LABOUX

